

## Forfait DP5

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le collège met en place un nouveau forfait, le forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) pour les élèves allant à l'UNSS le mercredi et qui souhaitent manger à la cantine.

Le coût total pour une année de ce forfait est de 505.25 euros. Pour le premier trimestre, le coût est de 194.85 euros. Ce tarif est susceptible d'augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un document sera distribué aux professeurs d'EPS pour l'inscription à ce forfait. Il faudra le rendre à l'intendance. Il est réservé, sauf exception, aux membres de l'UNSS, son inscription peut avoir lieu plus tard, il vous suffit de nous préciser au moment de l'inscription à l'UNSS si vous voulez changer de régime pour passer au forfait DP5.

Pour information, le forfait DP5 permet des tarifs plus avantageux. Par exemple au 1<sup>er</sup> trimestre, il suffit de manger 7 mercredis sur 11 possible pour que le forfait soit plus avantageux que l'achat de tickets à l'unité.

Une absence un mercredi, y compris en cas d'absence du professeur d'UNSS, ne donnera pas lieu à une remise d'ordre. Il est bien sûr possible de continuer à acheter des tickets repas à l'unité.

Le Gestionnaire